L'ObTIC Baromètre (enquêtes 2012)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation
de la diffusion
et des usages des
Technologies de
l'Information et de
la Communication
en Provence-AlpesCôte d'Azur







157 lieux

sont dédiés au réseau régional d'accès public à Internet de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Retrouvez toutes les données chiffrées sur les Technologies de l'Information et de la Communication en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'adresse suivante : www.lobtic.org/barometre

Rapport de la démarche d'Observation de la société de l'information en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Direction: Hervé Rannou

Édition : Items International (www.items.fr)

Conception graphique, mise en pages et impression :

Éditions du Fournel - ZA Les Sablonnières - 05120 L'Argentière La Bessée - 04 92 23 15 75

L'ObTIC est un projet piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Préfecture de Région, et est cofinancé dans le cadre du volet Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du Contrat de projet État-Région 2007-2013. Il est réalisé, animé et administré avec l'appui opérationnel d'Items International.



Flashez ce QR Code pour suivre l'actualité de L'ObTIC et participer à la communauté d'observation http://lobtic.org

• Éditorial 4	
• L'ObTIC 6	
Objectif de la démarche 6	
La gouvernance	7
• Chiffres clés	8
Espaces Régionaux Internet Citoyen	8
Intercommunalités	9
• Synthèse	10
• Le haut débit	12
L'accès au Haut débit	12
Le passage du Haut au Très Haut Débit	13
L'Internet Mobile	15
• Les ERIC	16
Présentation des principaux enseignements de l'enquête quantitative ERIC	17
• Intercommunalités	20
L'équipement des intercommunalités	20
Les usages numériques au sein de l'administration intercommunale	21
Les intercommunalités et la pratique de l'Interne	t 22
Focus sur l'Open data	25
En conclusion	25
• Panorama des TIC et services	26
Le poids et la répartition géographique des activi	ités 26
Une région bien positionnée	28
Un environnement favorable et innovant	29
Méthodologie	30
• Note à l'attention des lecteurs	32
• Glossaire	33

Sommaire

Éditorial

a capacité d'un pays à utiliser les technologies de l'information et de la communication est devenue un élément majeur de son rayonnement et de son développement. Le numérique est en effet désormais omniprésent dans notre quotidien, dans les entreprises, les lieux d'enseignement, les administrations, les foyers, sous de multiples formes.

L'ensemble des secteurs d'activités sont aujourd'hui liés à l'économie numérique, qui est un moteur indispensable de leur compétitivité.

Dans ce contexte, le rôle du présent baromètre est de réaliser une « photographie » des usages numériques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'identifier les tendances de l'innovation à l'œuvre, afin de concevoir et d'animer les dispositifs d'accompagnement les plus adaptés.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'industrie et les services du numérique représentent ainsi un peu plus de 61 000 emplois, pour un tissu d'entreprises de 2 830 établissements couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des technologies de l'information et de la communication. La région peut, pour cela, s'appuyer sur quatre grandes filières : la microélectronique, les télécoms, les logiciels et les contenus.

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État ont engagé une politique qui encourage la recherche et l'innovation dans le secteur du numérique, appuie l'organisation des entreprises de ces filières, et accompagne le développement des usages. Cette politique volontariste concerne l'ensemble des utilisateurs, universitaires, étudiants, entrepreneurs, artistes, designers, acteurs associatifs, qui s'appuient dans leurs activités sur les ressources numériques.

Ces initiatives menées depuis plusieurs années font du numérique un véritable vecteur d'innovation sociale et économique au bénéfice de la population régionale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce deuxième baromètre des usages numériques, qui complète et approfondit l'édition 2011, ainsi que l'ensemble des études menées dans le cadre de l'observatoire régional des technologies de l'information et de la communication (ObTIC). Ce document contribuera à nourrir le développement numérique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Michel VAUZELLE, Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Michel CADOT, Le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif de la démarche

Restituer une vision objective des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans notre région

L'ObTIC a pour vocation d'observer la société de l'information afin d'éclairer l'action publique. L'ObTIC produit de façon régulière des indicateurs quantitatifs et des données qualitatives sur la société de l'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ses caractéristiques et son évolution prévisible.



À cette fin, des enquêtes ainsi que des études ciblées sont entreprises pour présenter un baromètre annuel représentatif.

Cette démarche permet d'alimenter l'évaluation des actions régionales par des informations suivies et des analyses thématiques.

Le présent baromètre est le deuxième. Il fait suite à celui publié en septembre 2011 à partir d'études réalisées en 2010. Publié au tournant de l'année 2013, il est le fruit des travaux réalisés dans l'intervalle. Dans la lignée de l'édition précédente, il complète et affine les données initialement recueillies. La première livraison était consacrée aux foyers, aux mairies et aux petites et moyennes entreprises. Si celui-ci prolonge l'enquête mairies par un travail sur la coopération intercommunale, il ouvre de nouveaux champs en se consacrant à l'aménagement numérique et à l'accès public à internet, deux aspects complémentaires de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les territoires et du développement des usages par leurs habitants.

Mais l'ObTIC ne se limite pas à produire des publications.

Au-delà d'un observatoire, une communauté d'acteurs

Cette démarche originale vise aussi à établir et animer la communauté des acteurs politiques, associatifs, académiques, économiques, qui s'intéressent à l'évolution de la société de l'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette dynamique est entretenue par des rendez-vous réguliers, organisés sous forme d'ateliers de travail, de séminaires, pour repérer et faire connaître les publications et réalisations produites en région, voire au-delà, autour du numérique.

Le site de l'ObTIC (http://IObTIC.org) rassemble les publications officielles de la démarche ainsi que l'agenda des rencontres.

Les séminaires

Les séminaires thématiques ont pour but de nourrir la réflexion sur la place qu'occupent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), leurs conditions de diffusion et d'appropriation, les usages quotidiens et leur impact économique réel.

Ils sont conçus pour répondre à trois objectifs :

- Préparer les études quantitatives et qualitatives à venir qui seront menées au fil des années
- Repérer et sensibiliser les acteurs régionaux potentiellement intéressés par une problématique spécifique
- Fédérer ces acteurs et favoriser l'émergence d'un écosystème régional qui pourra à la fois guider notre démarche et en diffuser les résultats.

En 2012, deux séminaires ont été organisés :

- « Nouvelles façons d'observer la société de l'information », en avril,
- « Parcours et compétences numériques des 16/24 ans », en octobre.

Leurs comptes-rendus détaillés sont accessibles sur le site de l'ObTIC.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe-projet en charge de l'animation de l'ObTIC : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Service Innovation et Économie Numériques Mél : mission-tic@regionpaca.fr



La gouvernance

L'ObTIC a été créé en 2010. Il est mis en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec la Préfecture de région. Il est cofinancé dans le cadre du volet TIC du Contrat de projet État-Région 2007-2013.

Après une mise en concurrence, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à une équipe pluridisciplinaire issue du cabinet Items International.

Plusieurs régions en France et en Europe ont engagé des démarches d'observation de la société de l'information. Dans les tableaux ci-dessous ont été réunis des chiffres issus des baromètres les plus récents*.

(Il est à noter que l'aménagement numérique des territoires est influencé par leurs caractéristiques géographiques, de nature très variable suivant les Régions. Quant aux rares travaux existant sur les infrastructures (DSL, réseaux des opérateurs alternatifs ou Internet mobile), un décalage de calendrier dans leurs réalisations rend leurs comparaisons peu représentatives.)

Espaces Régionaux Internet Citoyen

À l'instar de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes a conduit une enquête approfondie en direction de ses lieux d'accès public à l'internet (appelés Espaces Publics Numériques – EPN). Il a semblé intéressant d'effectuer une comparaison approfondie entre ces deux enquêtes.

Région	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	RHÔNE-ALPES	
Cible	ERIC implantés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur	EPN implantés en Rhône-Alpes	
Taille de la population	157 lieux portés par 106 structures différentes	Environ 450 EPN	
Protocole de recueil	Enquête en ligne	Enquête en ligne	
Date du sondage	Avril à juin 2011	Mai 2012	
Quotas/ représentativité	Pas de quotas, ni de redressement Représentativité assurée par le taux de réponse (99%)	Pas de quotas, ni de redressement Représentativité assurée par le taux de couverture (35%)	
Taille de l'échantillon	105 répondants, soit 99% de la base totale	152, soit 35% de la base totale	
Précision statistique	Moins de 0,5% selon la fréquence observée sur l'échantillon global	Entre 1,6 et 3,8% selon la fréquence observée sur l'échantillon global	
Attendus	Analyse quantitative - Indicateurs régionaux systématisés - Indicateurs croisés par territoire (rural, péri-urbain, urbain) ou par structure porteuse lorsque pertinente	Analyse quantitative - Indicateurs régionaux systématisés - Indicateurs croisés par territoire (rural versus urbain) ou par structure porteuse lorsque pertinente	
Cible suivie dans les éditions précédentes	1 ^{ère} édition de l'enquête en 2011 Pas de comparaison possible avec les éditions précédentes de l'observatoire régional	1 ^{ère} édition de l'enquête en 2012 Pas de comparaison possible avec les éditions précédentes de l'observatoire régional	
Comparaison SOURIR	Pas d'enquête quantitative comparable jusqu'alors au sein du réseau SOURIR. Perspective d'établissement d'indicateurs normalisés et de suivi qualitatif de la cible.		



On trouvera dans le tableau ci-dessous quelques indicateurs caractérisant les lieux d'accès publics à l'Internet qui pourront faire l'objet d'une comparaison suivie et élargie dans les années à venir.

Région	PACA	RHÔNE-ALPES
Portage collectivité (commune ou intercommunalité)	50%	67%
Nombre moyen d'ordinateurs	11	10
Ouverture entre 20 et 35 heures par semaine	52%	51%
Participation à des rencontres du réseau régional au cours des deux dernières années	54%	54%
Part des animateurs de niveau bac + 2	42%	60%
Équivalent Temps Plein moyen pour l'animation de l'espace	1,55	2,4
Formation professionnelle pour les animateurs au cours des deux dernières années	24%	65%

Intercommunalités

Région	Nombre d'inter- communalités	Inter- communalités sur le web	Taux d'inter- communalités sur le web
AQUITAINE	179	98	55%
BRETAGNE	119	106	89%
MIDI-PYRÉNÉES	206	116	56%
PACA	95	80	85%
PAYS DE LOIRE	130	105	81%
POITOU-CHARENTES	97	67	69%

* Sources des données :

Diagnostic 2011 de l'Aquitaine numérique, AEC-Raudin

Bretagne : Repères sur les accès, usages et services des TIC en Bretagne, M@rsouin 2011 Diagnostic 2011 de la société de l'information en

Midi-Pyrénées, janvier 2012, Ardesi

COMMENTAIRE : et pour la source Rhône-Alpes ??? Web public : comment les collectivités territoriales du Grand-Ouest français s'affichent-elles sur les plateformes numériques, Raudin, mai 2012

Synthèse

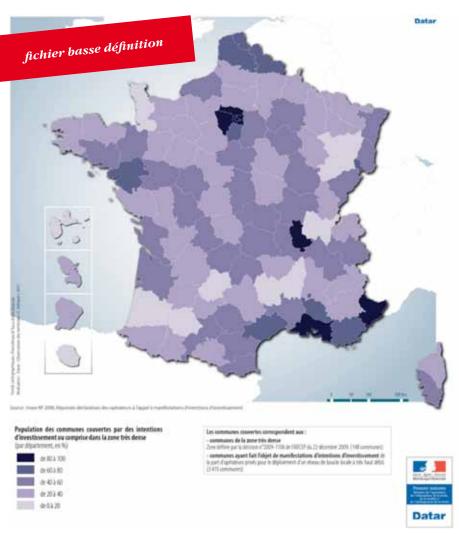
Le deuxième baromètre de l'ObTIC offre un regard objectif sur la diffusion et les usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Issu de trois enquêtes réalisées courant 2012 en conformité avec une méthode d'observation utilisée depuis plusieurs années dans une quinzaine de régions francophones, ce baromètre permet de poser un diagnostic dans trois domaines : l'aménagement numérique du territoire, les Espaces régionaux internet citoyens et les intercommunalités de la région.

Premier constat

Dans la perspective de relayer l'effort initié par l'État dans le cadre du Programme national à Très Haut Débit, lequel vise la mise à disposition, à l'horizon 2025, d'un accès à 100 Mb/s sur l'ensemble du territoire, il apparaît que quatre des six départements de notre région disposent d'atouts susceptibles d'attirer les investissements privés, ce qui devrait permettre au Syndicat Mixte Ouvert PACA-THD¹ de se concentrer sur les autres territoires.

¹ Toutes les informations sont disponibles sur http://emergencesnumeriques.regionpaca.fr/ amenagement-numerique-du-territoireant/syndicat-mixte-ouvert-provencealpes-cote-dazur-tres-haut-debit.html Population des communes couvertes par l'initiative privée à terme par le déploiement de réseaux de boucle locale à très haut débit d'après les réponses à l'appel à manifestations d'intentions d'investissement





Deuxième constat

Le réseau régional d'accès public à Internet constitue un maillage dense du territoire. 157 lieux sont labellisés Espace Régional Internet Citoyen (ERIC) et 23 Chargés de Développement Numérique, répartis sur tous les territoires de la région, oeuvrent au développement de projets numériques territoriaux. La fréquentation des lieux progresse avec l'augmentation du parc informatique. Leur devenir s'apparente à des centres de ressources numériques aux activités multiples : veille, vulgarisation et conseil autour des usages du numérique, ingénierie de projets numériques.

Troisième constat

Les intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait le pari de l'équipement en informatique. Le taux d'équipement en micro-informatique dans les intercommunalités est élevé et celui des connexions à Internet est désormais de 100%. L'immense majorité des intercommunalités dispose d'un site internet (95%). Même si les sites Internet sont d'abord institutionnels, ils sont de plus en plus utilisés comme des outils de développement économique du territoire. Cependant, seules 15% des intercommunalités sont présentes sur les réseaux sociaux et, parmi elles, moins de la moitié dispose d'un blog. Plus que jamais, le recours aux technologies pour faciliter la relation avec les citoyens reste un chantier d'avenir.

Comme le montre le focus sur l'ouverture des données publiques, le mouvement qui se dessine sera très probablement l'occasion d'y contribuer.



L'accès au Haut débit

Un constat s'impose : l'accès au Haut Débit s'est désormais largement répandu.

En effet, 1996 marquait l'ouverture à la concurrence des réseaux et des services de télécommunications. C'est sur ce fondement et en utilisant au mieux les technologies ADSL pour doper l'accès Internet via le réseau de cuivre de France Télécom qu'a pu être mis en place un cadre réglementaire, le dégroupage des lignes téléphoniques, qui a permis un accès « démocratisé » à l'Internet Haut Débit. De nouveaux opérateurs (Bouygues, Free, SFR, Orange,) ont pu accéder aux infrastructures de l'opérateur historique afin d'offrir de nouveaux services et faire du marché français un marché où le prix payé par l'utilisateur reste limité par rapport à d'autres pays.

Cependant, des difficultés subsistent : pour autant, des zones desservies en Haut Débit mais non concurrentielles demeurent (présence d'un seul opérateur). Cette révolution de l'accès a accompagné le développement et l'innovation des services et des usages de l'Internet.

Le déploiement de l'ADSL, qui passe par le support du réseau cuivre, présente des modalités d'accès, de performance et de nature de services différents selon les territoires. À une distance de plus de 5 km,



l'atténuation du signal entre le NRA (Nœud de raccordement d'abonné) et l'utilisateur rend le service inaccessible. On parle ainsi de zone blanche de l'ADSL.

En parallèle, le développement des usages comme la multiplication des contenus multimédia ont conduit à la nécessité de disposer de débits de plus en plus importants. On considère aujourd'hui que disposer d'un débit inférieur à 2 Mbps rend l'usage d'Internet quasiment impossible. On parle de zones grises. Dans notre Région, l'inéligibilité ADSL touche aujourd'hui de l'ordre de 1,5 à 1,7% de la population, tandis que les zones grises touchent entre 15 et 18% soit de l'ordre de 600 000 foyers.

La situation des zones blanches et grises est fortement contrastée entre les différents départements : les départements alpins sont à plus de 30% en zones grises. Avec un impact mesurable en matière de présence des opérateurs sur les équipements de France Télécom : ainsi, dans les Bouches du Rhône, les Alpes maritimes et le Var, plus de 80% des lignes sont dégroupées par deux opérateurs ou plus (ce qui correspond à la moyenne nationale) ; pour les départements de montagne ce taux n'est atteint que pour 40% des lignes.

Les actions mises en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : pour pallier les déficiences de couverture évoquées ci-dessus, le Conseil Régional, en liaison avec les départements, a décidé de mettre en place dès 2008 des opérations de couverture des zones blanches par des technologies alternatives de type WIFI (Programme BLA : Boucle Locale Alternative), puis en équipant le réseau de cuivre de NRA-Zone d'Ombre (Programme BLHD). Plus de 250 sites ont ainsi été équipés, couvrant plus de 15 000 foyers.

Le passage du Haut au Très Haut Débit

Avec le déploiement du Très Haut Débit, de nouveaux défis se profilent :

• L'explosion des équipements, des foyers et des personnes et la croissance exponentielle des échanges de données numériques (+ 60%/ an dans les usages Internet fixe, + 300%/an pour les usages mobiles) posent aujourd'hui la question des limites du réseau cuivre télécom historique et de l'accessibilité généralisée (au domicile et en mobilité) à des réseaux Très Haut débit.

- Le basculement vers le Très haut débit va nécessiter le déploiement de réseaux en fibre optique
 (> 100 Mbps) remplaçant à terme le réseau de cuivre. Sa mise en œuvre va mobiliser trois types d'acteurs : les opérateurs, l'État et les collectivités.
 - Les opérateurs s'engagent exclusivement sur des zones denses (grandes métropoles, agglomérations, ...), soit de l'ordre de 60% de la population à l'horizon 2020.
 - L'État s'est doté d'un Programme National Très Haut Débit qui vise à répondre à l'objectif d'une couverture de 70% des foyers en fibre optique en 2020 et 100% en 2025.





- Les collectivités qui, depuis 2004, sont compétentes pour créer des réseaux d'initiative publique auront, de fait, la responsabilité de la couverture des territoires non traités par les opérateurs.

Différents échelons de collectivités territoriales sont concernés dans notre Région :

- En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 communes sont en Zone Très Dense et 240 communes sont dépendantes des Intentions de déploiement des opérateurs (AMII) du Programme National Très Haut Débit, soit au total de 2 127 000 prises. Les déploiements ont commencé sur 4 communes, 31 autres seront concernées avant 2014, puis 216 à partir de 2015.
- Côté collectivités, afin d'afficher leur stratégie de déploiement, ces dernières sont amenées à se doter de deux outils : la SCORAN (Stratégie de COhérence Régionale d'Aménagement Numérique) et les SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique). Ces schémas permettent de mettre au point des stratégies et des projets qui viennent en complément des déploiements privés des opérateurs.
- En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Stratégie de Cohérence Régionale a été adoptée en Décembre 2011, un programme Régional d'intervention a été voté pour développer et soutenir les projets de Très Haut Débit. Les départements du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont élaboré et voté leurs SDTAN; si celui des Alpes-Maritimes est en cours d'élaboration, les Bouches-du-Rhône et le Var n'ont pas encore engagé de démarche.

- Sur la base des orientations données, un Syndicat Mixte Ouvert PACA-THD a été constitué dans un premier temps entre le Conseil régional et les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence afin de porter les déploiements THD (FTTH, montée en débit, ...). Plus de 50 000 prises devraient ainsi être déployées en 5 ans sur ces 2 départements.
- Toujours dans en Provence-Alpes-Côte d'Azur, certaines communautés d'agglomération et le conseil général du Vaucluse se sont engagés dans des démarches de Réseau d'Initiative Publique avec l'ambition de créer des réseaux ouverts permettant aux opérateurs de fournir des services à valeur ajoutée à des clients finaux, particuliers et entreprises.

L'Internet Mobile

Avec les nouveaux outils innovants de mobilité, les enjeux de l'accès au Très Haut Débit se complexifient :

- L'universalisation des smartphones, des tablettes et le développement des plateformes applicatives mobiles engagent les opérateurs dans une course aux débits accessibles en mobilité.
- Les réseaux de 3^{ème} génération ont marqué la rupture avec les simples fonctions téléphoniques. Ces déploiements, encadrés par les engagements pris avec l'ARCEP, dans le cadre d'achat de licences, ont conduit à une modernisation rapide de ces réseaux mobiles.

Ces enjeux donnent lieu à la mise en place progressive de nouvelles réponses technologiques :

- Les efforts portent en premier lieu, en dehors de la couverture, sur les niveaux de débits accessibles (on parle de 3G+ et de 3G++), jusqu'à 40 Mbps descendant en partagé).
- Cependant, l'engorgement progressif de ces réseaux conduit de surcroît à déployer de nouveaux réseaux dits 4G, pour lesquels les principaux opérateurs ont, en 2012, acquis de nouvelles licences. La 4G est à l'heure actuelle déployée à titre expérimental sur Marseille.

Les licences 4G octroyées aux opérateurs sont assorties d'obligations de couverture et de priorisation des communes afin de résorber les zones blanches, avec pour objectifs :

- 40% de la population couverte d'ici fin 2017 ;
- 90% de la population couverte d'ici fin 2022 ;
- \bullet 95% de la population couverte d'ici fin 2027.

• Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC), avril 2012

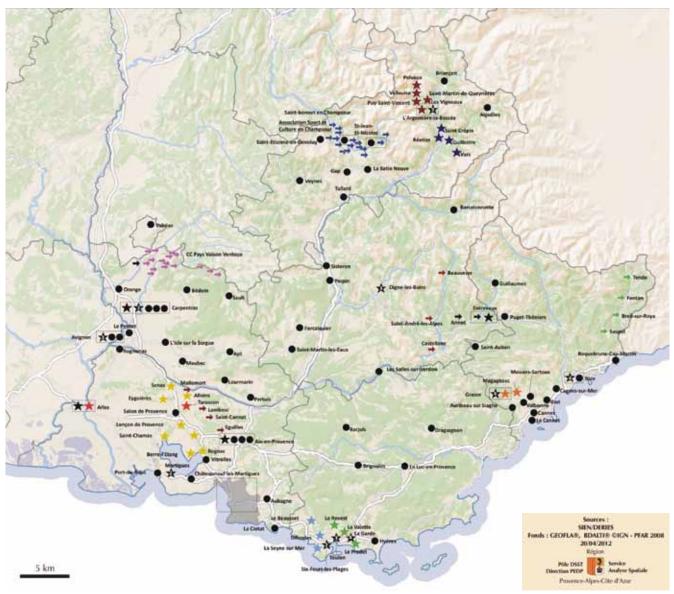
Type d'ERIC:

- ERIC localisés sur un seul site
- * ERIC localisés sur plusieurs sites ("ERIC en étoile")
- → ERIC Itinérants

Détail de la légende :

- Nombre de sites concernés par un ERIC en étoile lorsque celui est supérieur à 1
- ★ ERIC en étoile portés par la même structure
- ERIC itinérants portés par la même structure
- ERIC se trouvant une même commune





Présentation des principaux enseignements de l'enquête quantitative ERIC

L'accès public à internet est structuré en région Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de 157 lieux labellisés ERIC (Espace Régional Internet Citoyen).

Les ERIC: un label régional, un concept national

Les Espaces Régionaux Internet Citoyen : c'est le label régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui désigne des Espaces Publics Numériques (EPN) ou plus largement des lieux d'accès public à l'Internet. Ils sont animés par des «médiateurs numériques» qui ont pour mission d'accompagner tous les citoyens et les acteurs locaux à mieux comprendre et vivre la société de l'information et de la communication en permettant leur initiation ou perfectionnement aux outils du numérique. Cela se concrétise par des ateliers collectifs, de l'accompagnement individuel ou simplement de l'accès libre. Pour que tous puissent y accéder, le coût d'accès à ces services est modique.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient ce réseau en favorisant le développement de projets liés au numérique portés par les ERIC et l'organisation de rencontres leur permettant d'échanger sur des thèmes ou des territoires aux côtés d'autres acteurs. Un espace leur est dédié sur le site Émergences numériques (emergences-numeriques.regionpaca.fr) qui propose un lien direct vers la page dirigeant vers les ERIC).

L'accès public à Internet : un paysage foisonnant

Les ERIC sont portés autant par des collectivités que par des associations loi 1901, et 11% d'entre eux disposent d'un numéro d'agrément

Organisme de Formation. La moitié des ERIC est localisée en milieu urbain. L'autre moitié est répartie comme suit : 35% en zone rurale, 15% en zone périurbaine. Sur ces territoires, certains espaces se déplacent sur les communes pour aller au plus près des habitants.

Plus que des espaces numériques : des lieux de vie

Malgré le taux d'équipement des ménages en ordinateurs (68% en 2011) connectés à Internet (pour 63% d'entre eux), la moitié des ERIC constate une augmentation de leurs adhérents (pour 50%) ou une fréquentation constante (pour 35%).



Plus encore que des lieux d'accès public à Internet, ne faut-il pas les considérer comme des centres de ressources en devenir, amenés à prendre une part de plus en plus active dans la médiation numérique auprès de publics diversifiés (particuliers, entreprises, associations, etc.) ?

De fait, l'ERIC est caractérisé par sa faculté à susciter des lieux de vie au service de projets. Ces espaces sont devenus des lieux d'échanges et de conseil sur le multimédia où toutes les générations se croisent. Ils se distinguent d'un cybercafé et d'un club informatique par les services et l'accompagnement proposés par les animateurs/médiateurs.

Des activités collectives et des services individualisés

L'accès libre à Internet, l'initiation à la bureautique, à la navigation web, à l'e-administration sont les services essentiels qu'un espace offre à ses usagers. Le service à la carte ciblé pour certains usagers, dont les professionnels, se conjugue avec des ateliers collectifs. Les services de base de l'ERIC sont principalement couplés avec un accompagnement vers l'emploi. L'ERIC est également un lieu d'apprentissage ouvert sur des pratiques plus ludiques comme la photo numérique (retouche et partage de photos).



Une fréquentation régulière qui s'intensifie

Quelques chiffres clés viennent souligner cette intensification régulière de la fréquentation des ERIC en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

590 : c'est le nombre moyen d'adhérents d'un espace

2 590 : c'est le nombre moyen de visites sur une année

70% des ERIC accueillent des publics en situation de handicap

Les femmes sont les plus nombreuses à fréquenter ces lieux (56% contre 44% d'hommes). Si les retraités (36%) et les demandeurs d'emplois (29%) sont les plus assidus, le public scolaire (19%) et les actifs (17%) fréquentent également les ERIC.

Les services proposés sont souvent gratuits ou symboliquement payants, afin de responsabiliser les utilisateurs.

Les espaces adaptent leurs horaires d'ouverture en fonction du rythme et des disponibilités des usagers. Un tiers des espaces ouvrent régulièrement en soirée après 18h (32%); 27% le sont les fins de semaine et 20% entre midi et deux. La moitié des espaces assure des ouvertures exceptionnelles lors de la Fête de l'Internet, des Linux Install Party ou encore des vernissages d'artistes, mais aussi pour assurer des sessions de formation. Cette flexibilité permet de toucher la grande variété des publics, dont les jeunes à la sortie de l'école et les actifs.

Des professionnels pour un service de proximité

On dénombre en effet 287 personnes impliquées dans la gestion et l'animation des ERIC (postes de direction, animation et secrétariat confondus). 42% d'entre eux ont un niveau bac+2. Pour la seule partie animation de l'espace, cela équivaut à 99 équivalents temps plein.

Parmi eux, 23 Chargés de Développement Numérique, répartis sur la région, oeuvrent au développement de projets numériques territoriaux en tissant des partenariats avec par exemple les écoles, Pôle Emploi, les structures intercommunales ou encore avec des artistes numériques.

Retrouvez toutes nos sources sur le lien suivant : http://emergences-numeriques.regionpaca. fr/usages-et-services-numeriques/espaces-regionaux-internet-citoyen/lenquete-regionale-sur-les-eric.html

- Analyse des données de l'enquête ERIC (2011)
- 8 portraits de la médiation numérique : les chargés de développement numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 4 monographies des ERIC
- Vidéos des interviews des CDN



Des centres de ressources numériques pour tous

La vision de l'ERIC de demain s'apparente à celle d'un centre de ressources numériques avec des activités multiples : veille, conseil et vulgarisation autour des usages du numérique. Les animateurs sont les piliers de cette fonction de centre de ressources, qu'ils animent et font vivre grâce à leur aptitude à s'auto-former et à travailler sur l'évolution des usages numériques.

Si les animateurs se projettent dans cinq ans, ils imaginent unanimement que l'ERIC sera un centre de ressources numériques et de rencontres autour de projets.

Les usagers ne s'identifieront plus, par exemple, qu'un seul soir par semaine, un atelier sur la création d'affiches permettra d'accompagner des projets graphiques personnels. Plutôt que de réaliser seules leurs affiches – à l'aide de logiciels non adaptés ou parfois piratés –, les personnes profiteraient de l'atelier pour créer et auraient la possibilité d'être accompagnées, de susciter une dynamique de groupe tout en bénéficiant des outils adaptés à leurs besoins (dont les logiciels libres et les licences creative commons).

Si le taux d'équipement en micro-informatique des intercommunalités est désormais de 100%, l'informatique est surtout utilisée pour les usages internes. Cependant, quoique de plus en plus utilisées pour favoriser le développement économique des territoires, les ressources de l'Internet ne sont pas encore pleinement exploitées pour informer et communiquer.

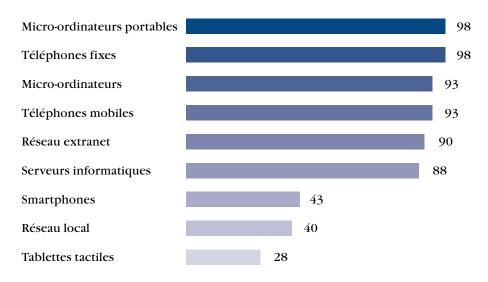
L'équipement des intercommunalités

Les intercommunalités en phase avec les outils numériques

Tous les EPCI de la région sont équipés d'ordinateurs et de téléphones avec, dans 90% des cas, la présence d'un réseau interne et dans 40% des cas plusieurs équipements publics. Si les téléphones mobiles sont très largement répandus (93%), l'usage des smartphones (43%) se développe et celui des tablettes confirme son apparition (28%).



• Les taux d'équipement des intercommunalités (en %)



Le poids des logiciels libres

68% des intercommunalités ayant répondu à l'enquête se disent utilisatrices de logiciels libres².

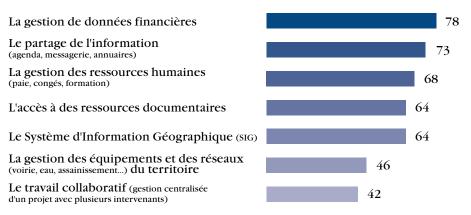
L'informatique pour la gestion interne et le développement économique

Ces dernières années, les investissements en TIC ont été réalisés prioritairement pour améliorer le fonctionnement interne des EPCI (dans 97% des cas). Pour 44% des intercommunalités, les investissements dans le domaine numérique ont concerné le développement économique du territoire, et dans une moindre mesure (42%) le développement touristique. Il est à noter que seuls 11% des répondants mentionnent l'open data comme domaine d'investissement prioritaire : il existe donc pour ce secteur une marge de progression considérable (voir ci-après).

Les usages numériques au sein de l'administration intercommunale

À quoi sert l'informatique dans les intercommunalités? Les postes de travail internes sont presque systématiquement équipés d'outils de bureautique (67%); puis viennent les logiciels de gestion financière (44%) et de gestion du personnel (33%). Du côté des applications en réseau, ce sont également les logiciels de gestion financière et des ressources humaines qui constituent l'usage principal pour plus de deux-tiers des EPCI. Cet usage des applications en réseau atteint 100% pour les communautés d'agglomération et les métropoles, et jusqu'à 59% pour les communautés de communes.

Les principaux usages des applications en réseau dans les intercommunalités (en %)



Des usages avancés : productivité accrue et développement des pratiques coopératives

Alors que le recours aux plateformes de dématérialisation des appels d'offres³ est en plein essor (92% d'intercommunalités équipées), 70% des intercommunalités disposent d'un Système d'Information Géographique permettant de représenter des données sur des cartes (SIG); 64,1% l'utilisent en réseau et 62,5% le partagent avec les communes de leur territoire. Des pratiques coopératives sont favorisées pour l'achat de matériel ou de logiciels dans un tiers des intercommunalités. Dans 31% des intercommunalités, le télépaiement de certains services (vente en ligne d'entrées aux musées, aux piscines ou de titres de transport; règlements avec la trésorerie, etc.) et des actions de numérisation du patrimoine se développent (numérisation de collections; modélisation de monuments, ou autres).

² Sur la base de la question :
« Votre EPCI dispose-t-il de logiciels libres
(c'est-à-dire sans licence, tels que
Linux ou Open Office) ? »

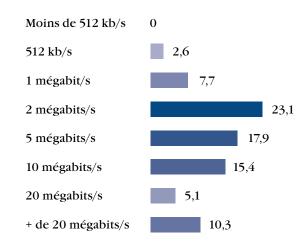
³ La dématérialisation des appels d'offres est une
obligation légale depuis le premier janvier 2010 pour
les marchés d'achats de fournitures de matériels
informatiques et de services informatiques d'un
montant supérieur à 90 000 euros HT.

Des débits de plus en plus rapides pour les connexions

100% des intercommunalités ayant répondu au questionnaire sont connectées à Internet. La connexion se fait presque systématiquement via un accès à haut débit, principalement par les réseaux filaires classiques, que ce soit l'ADSL (85%), le SDSL (30%), la fibre optique (20%) ou des liaisons spécialisées ou louées (10%).

Répartition des débits de connexion utilisés par les intercommunalités (en %)

Pour ceux qui ont renseigné cette question (82% des répondants), la course au haut débit est lancée, avec des intercommunalités cumulant plusieurs lignes et soucieuses d'atteindre des puissances élevées.



La connexion des établissements de l'intercommunalité

De même que pour les mairies⁴, les établissements du territoire sont assez largement connectés à Internet, en particulier les offices de tourisme.

• Les taux de connexion à Internet des établissements intercommunaux (en %)



Les intercommunalités et la pratique de l'Internet

Le courriel largement utilisé

Les agents des intercommunalités utilisent le courriel aussi bien pour les échanges internes à l'EPCI (95%) que pour les échanges avec d'autres administrations, comme avec les citoyens et les entreprises (97,5%). Il sert aussi de lien avec les administrés, puisque 97,5% des intercommunalités possèdent une adresse électronique pour correspondre avec les citoyens ou les entreprises.

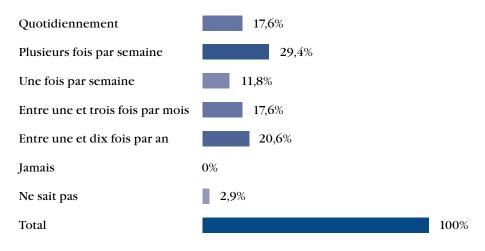
⁴ Voir enquête « Mairies » baromètre 2011

Les sites Internet des intercommunalités

L'immense majorité des intercommunalités dispose d'un site Internet (85%). Ce pourcentage atteint 100% pour les communautés d'agglomération et les métropoles, et jusqu'à 81,5% des communautés de communes. Dans ce dernier cas, pour les 18,5% qui n'en disposent pas, 7,5% ont en projet d'en créer un contre 11% qui ne l'envisagent pas. Dans 43% des cas, les sites existant ont moins de 4 ans, 46% entre 4 et 9 ans et 11% ont plus de dix ans.

Comme l'indique la figure ci-dessous, les sites sont régulièrement mis à jour directement par des personnels de l'EPCl dans 74% des cas et 68,6% des EPCl disposant d'un site se sont dotés d'un outil pour en suivre la fréquentation.

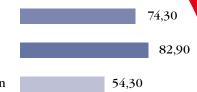
• Les pratiques de mises à jour des sites Internet (en %)



 Proportion des sites web comportant les rubriques suivantes (en %)

Secteur économique

- a) Promotion d'activités touristiques et culturelles
- b) Présentation des activités et des acteurs économiques
- c) Informations facilitant l'implantation de nouveaux services ou entreprises

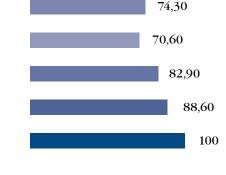


97,10

82,90

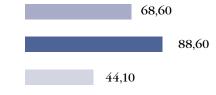
Secteur institutionnel

- d) Présentation de l'institution
- e) Journal d'information
- f) Délibérations
- g) Liens vers les autres niveaux d'administration
- h) Liens vers les autres partenaires institutionnels
- i) Présentation des communes membres
- j) Lien vers les sites des communes membres

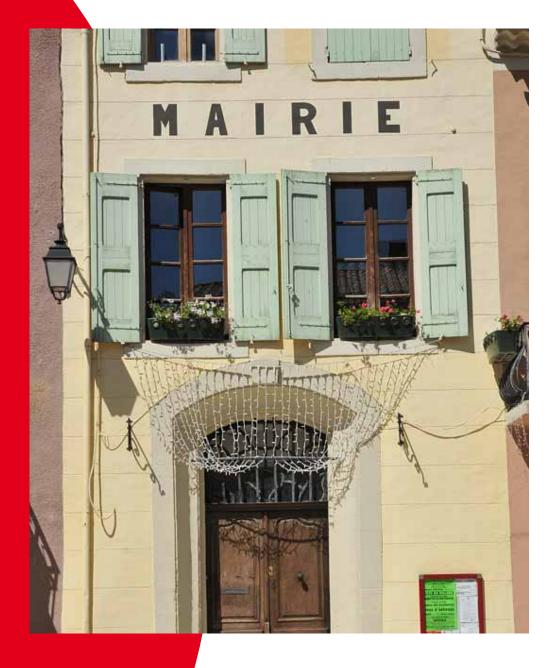


Secteur communication

- k) Informations locales (actualités culturelles et sportives, ...)
- 1) Adresses et contacts utiles
- m) Formulaire de dépôt de message à l'attention des élus







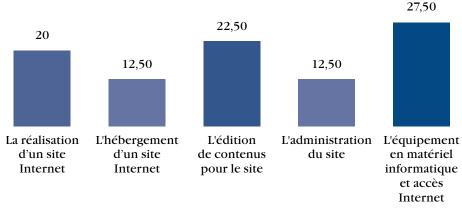
Le site Internet est utilisé d'abord au niveau institutionnel pour faciliter la relation avec les collectivités adhérentes de l'EPCI; ensuite comme outil de développement économique du territoire; enfin, et paradoxalement de façon moins systématique, en matière de communication.

Finalement, seules 15% des intercommunalités sont présentes sur les réseaux sociaux et moins de la moitié (7,7%) dispose d'un blog. Cependant, un quart d'entre elles diffusent une lettre d'information adressée par Internet.

Favoriser l'essor des usages

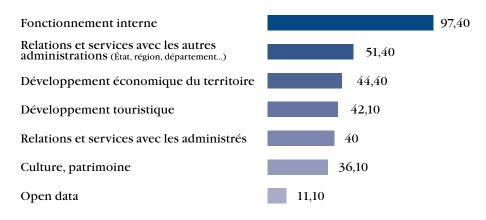
64,1% des intercommunalités accueillent des Espaces Régionaux Internet Citoyens⁵, mais elles sont encore peu nombreuses à proposer une aide aux associations et aux communes ou aux offices du tourisme de leur territoire.

Proportion d'intercommunalités offrant une aide dans certains domaines (en %)



• Domaines d'investissements prioritaires des intercommunalités (en %)

Le fonctionnement interne et les relations et services avec les autres administrations – État, Région, Département, etc. – concentrent l'essentiel des efforts d'investissement, soutenus dans la moitié des cas par d'autres échelons territoriaux.



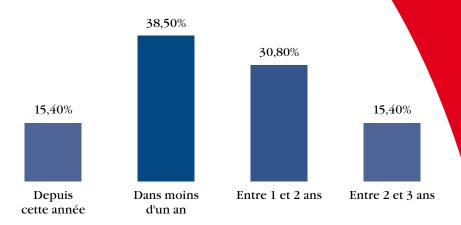
Focus sur l'Open data

Un domaine de mieux en mieux connu

Si 65% des intercommunalités connaissent les termes « Open Data » ou « ouverture des données publiques » (91% des communautés d'agglomération, 100% des communautés urbaines, contre seulement 52% des communautés de communes), seuls 5,1% des communautés de communes et 18% des communautés d'agglomération ont entrepris des démarches d'ouverture de ces données publiques.

28,2% d'entre elles mentionnent avoir des projets en la matière et pensent pouvoir mettre à disposition des données ouvertes à des échéances variables.

• Projection d'ouverture des données



Si aucun des EPCI ne dispose à ce jour d'un site Internet dédié à l'Open data, parmi ceux qui envisagent une action en ce sens dans le futur, la moitié préconise un site dédié, les trois-quarts un espace dédié au sein de leur site existant ou l'hébergement de leurs données chez un site partenaire.

En conclusion

Après la réalisation de l'enquête Mairies publiée dans le baromètre 2011, les résultats de cette année montrent la poursuite du recours aux outils informatiques par les administrations territoriales. Les collectivités et leurs établissements publics de coopération intercommunale ont compris l'importance des investissements dans ce domaine.

L'élargissement des prérogatives de ces derniers pourrait, dans les années qui viennent, s'accompagner d'un accroissement et d'une diversification des usages.



Le Panorama des TIC offre une vision du poids économique des quatre filières principales qui constituent l'écosystème des TIC en Région Provence-Alpes Côte d'Azur. Il est établi à partir d'une analyse qui rassemble des données éparses comme le nombre d'emplois, le nombre d'établissements, les chiffres d'affaires, le poids de la recherche, etc. Les résultats renvoient l'image d'une Région attractive qui se positionne au 2° ou 3° rangs des régions françaises. La synthèse qui suit devrait inciter le lecteur à se référer à l'étude complète accessible en ligne : http://www.investinpaca.com/files/panorama-services-tic-2013.pdf

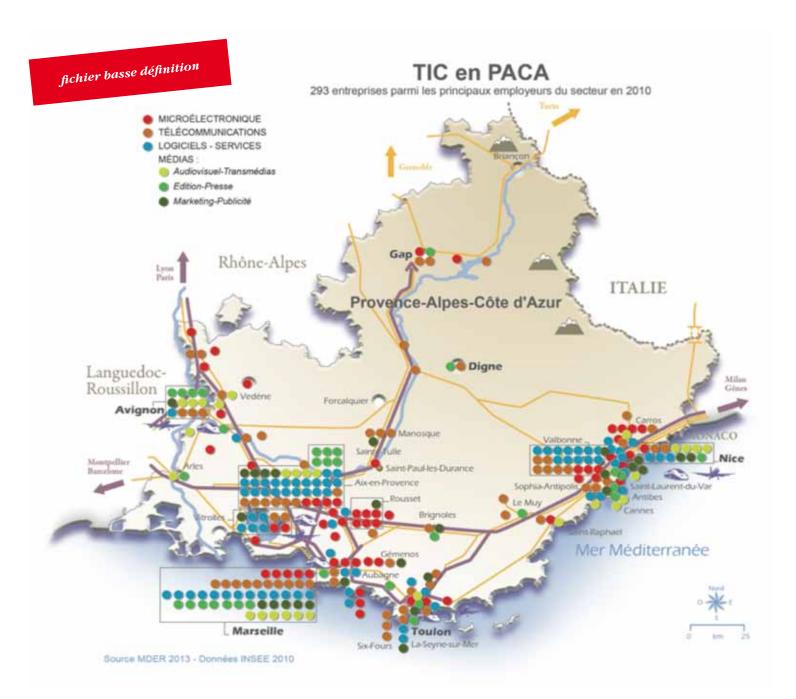
Le poids et la répartition géographique des activités

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les laboratoires de recherche dédiés, les enseignants du supérieur concernés et les quatre familles constitutives de la filière TIC pèsent 77 000 emplois répartis en 30 000 établissements. À elles seules, les entreprises du numérique totalisent un chiffre d'affaires de plus de 14 milliards d'euros réparties en 22 000 établissements et 55 000 emplois dans le cœur de la filière.

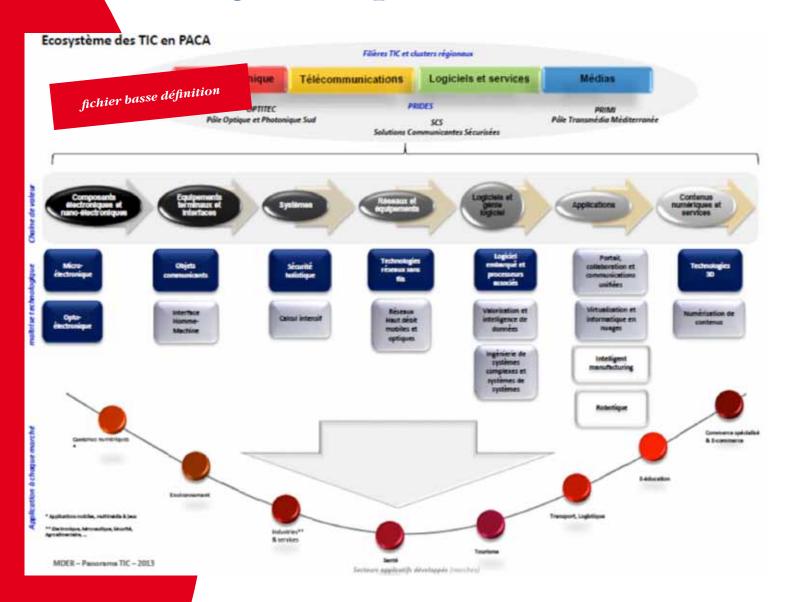
L'activité est implantée pour moitié dans les Bouches-du-Rhône (53% des emplois) et pour un tiers dans les Alpes-Maritimes (31%), le Var et le Vaucluse concentrant 15% des emplois.

Si la recherche et développement est essentiellement située dans les deux métropoles régionales, Marseille-Aix en Provence et Nice-Sophia Antipolis, le tissu industriel est plus diffus, d'abord dans leur périphérie, mais aussi autour d'Avignon et de Toulon.

À noter que ces chiffres de 2010 ne prennent pas en compte des grands groupes dont les données ne peuvent être régionalisées.



Une région bien positionnée



L'écosystème régional des TIC est caractérisé par la complémentarité des quatre familles des TIC (la microélectronique, les télécommunications, les logiciels et les médias), avec également des points forts dans les objets intelligents et connectés (« smart objects »).

Ensemble, ces quatre familles composent une palette de compétences qui permettent à la région d'être positionnée au plan mondial sur 7 des 17 technologies-clés porteuses d'avenir recensées au niveau national (source : ministère du Redressement Productif). Sur huit autres, elle compte sur son territoire des leaders français, ce qui lui permet de couvrir l'intégralité de la chaîne de valeurs des TIC.

Par la diversité de son économie et de ses Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES), la région est impliquée dans un nombre élevé d'applications sur des marchés distincts mais complémentaires où les TIC irriguent de nombreux secteurs d'activités.

Un environnement favorable et innovant

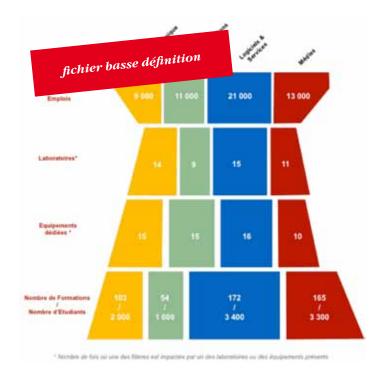
Ces atouts se retrouvent dans la **tour des TIC** qui agrège des éléments disparates pour les quatre filières principales qui constituent l'écosystème des TIC en Région Provence-Alpes Côte d'Azur. La lecture comparative. Si les logiciels arrivent en tête, l'homogénéité de l'écosystème s'appuie sur le poids relatif des ces familles qui forment le cœur des TIC.

C'est très probablement cette homogénéité qui favorise, autour de leaders mondiaux du domaine, l'émergence d'une grande quantité de

start-ups et de PME innovantes qui s'appuient à son tour sur près de 50 laboratoires de recherche de renommée mondiale, implantés dans la région, et disposant de plateformes techno logiques de très haut rang.

La densité de la **Recherche & Développement TIC** régionale apparait alors comme un atout-clé du territoire, complété par la formation supérieure. On recense ainsi près de 600 formations de tous niveaux (des techniciens aux chercheurs), qui représentent environ 12 000 étudiants. L'un des défis des acteurs des TIC est de savoir les adapter de façon réactive et continue aux besoins nouveaux !



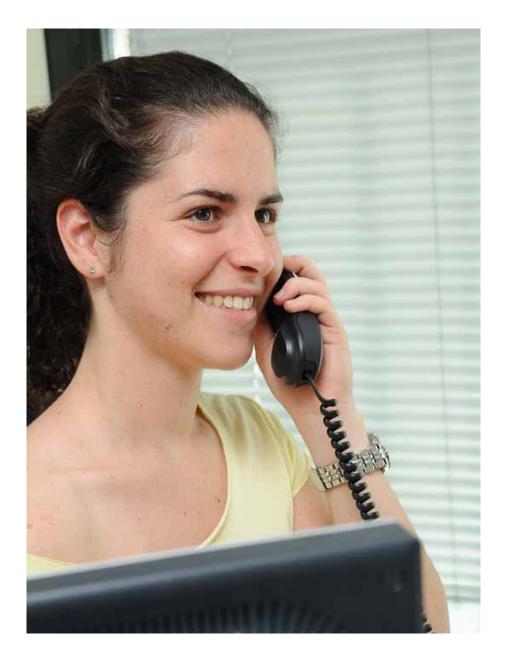


Le baromètre 2012 a été composé à partir de trois types de travaux distincts menés en 2011 et 2012.

Le dossier Aménagement numérique du territoire est issu de l'étude conduite par la société TACTIS en 2011, pour le compte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle croise les expertises des acteurs du secteur privé (opérateurs télécoms, industriels du numérique, acteurs des services) avec celles des acteurs publics (aménagement du territoire, dynamique des territoires, projets et évolutions des infrastructures), en utilisant des outils de modélisation liés au déploiement de nouveaux réseaux.

Le dossier **Espaces Régionaux Internet Citoyen** est issu d'un questionnaire en ligne élaboré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Items International, et testé auprès d'animateurs/têtes de réseau représentatifs de la diversité du réseau des ERIC : l'association Centre de ressource sur le Handicap Icom Provence (13), Arborescence (13), Le Centre Social Jean-Paul Coste (13), l'ADPEI (13), le Portail des Savoirs (84), l'ADTRB - ERIC en étoile (06).

Le questionnaire s'adressait aux animateurs et responsables des structures labellisées ERIC, soit un panel de 160 structures. L'enquête a été volontairement séparée en 2 volets nécessitant une vingtaine de minutes de réponse chacun et accessibles par un identifiant unique qui permettait de les renseigner en plusieurs étapes.



Un premier volet portait sur les données factuelles des ERIC. Un second volet permettait d'exprimer les besoins des animateurs et responsables de structures et de recueillir leurs propositions au bénéfice de l'évolution générale du réseau des ERIC.

Lancé en avril 2011, le questionnaire a été clôturé au 30 juin ; le taux de participation atteint 99% des 160 lieux d'accès à Internet portés par 106 structures différentes.

Le dossier **Intercommunalités** de la région a fait l'objet d'un questionnaire établi par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Items International. L'enquête sur le niveau d'appropriation des TIC, en termes d'équipements comme d'usages, s'adressait aux personnes responsables et/ou impliquées dans la gestion de l'EPCI, à savoir : le Président, un élu, le responsable des systèmes d'information, le secrétaire général ou le directeur général.

Le document comportant 40 questions était découpé en quatre chapitres :

- les équipements informatiques et Internet de l'intercommunalité,
- les caractéristiques du site web de l'intercommunalité,
- l'interactivité avec les citoyens,
- la description du territoire de l'EPCI.

Le recueil des données a eu lieu au troisième trimestre 2012. Les réponses étaient anonymes. Le traitement statistique (tris à plat et tris croisés) avec redressement des biais, la finalisation et l'analyse des données ont été réalisés par Items International au dernier trimestre 2012.

Série	Cible	Nombre total	Taille de l'échantillon
Région	Intercommunalités	95	40



Commentaire

Les intercommunalités étaient sollicitées par Internet, avec relances si nécessaire. Le taux de retour (plus de 42%) est donc élevé.

Les répondants représentent :

- 11 des 16 communautés urbaines et d'agglomération et des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)
- 28 des 79 communautés de communes.

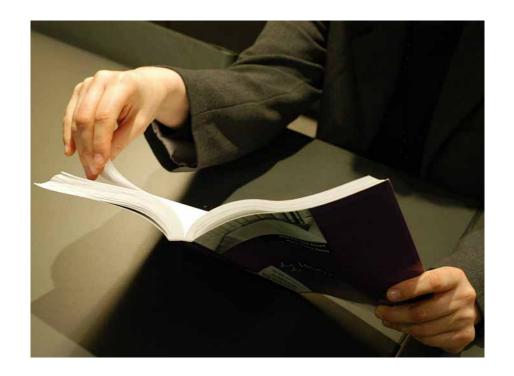
Rapportés à la population régionale, ces intercommunalités permettent de couvrir plus des trois quarts de la population.

Pattention

Les analyses cartographiques présentées dans ce document ont été réalisées par le service cartographique (Service Analyse Spatiale) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la société TACTIS ou la Délégation à l'aménagement du territoire (Datar). La méthodologie utilisée pour la constitution des bases de données et la cartographie a été développée depuis de nombreuses années et répond aux exigences indispensables pour une qualité des rendus.

Les résultats chiffrés présentés dans ce baromètre sont issus d'une série d'enquêtes quantitatives menées selon une méthodologie spécifique pour l'observation de la société de l'information⁴. Comme tels, ils offrent donc à la fois des certitudes et des biais que le lecteur doit connaître :

• Les résultats présentés ici offrent un fort niveau de comparabilité puisque les questionnaires utilisés sont conformes à plus de 80% à ceux utilisés depuis plusieurs années dans différentes régions francophones européennes. Ainsi, il est possible de comparer des taux d'équipement et d'usage entre diverses régions, ou au cours du temps sur une même région. Les questionnaires ont cependant été adaptés aux spécificités de notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour intégrer des questions sur les technologies, les usages ou les phénomènes émergents (comme les réseaux sociaux, la loi Hadopi, les tablettes tactiles ou les smartphones).



Malgré ces précautions méthodologiques, les résultats sont soumis aux biais classiques à toute enquête quantitative, et en particulier à d'éventuels biais d'interprétation de la part des personnes interrogées. Par exemple, les répondants peuvent avoir des représentations différentes de ce qu'est un smartphone, un logiciel libre ou un réseau social. Afin de limiter ces biais, les enquêtes ont fait l'objet de prétests sur des échantillons réduits ; les questions ont alors parfois été reformulées et précisées pour la phase

d'enquête de terrain.

⁴ La démarche suivie et le réseau SOURIR sont accessibles en suivant le lien : www.sourir.org/ **4G**: référence à la **4**^{ème} **g**énération des standards pour la téléphonie mobile. Elle permet le très haut débit mobile, soit des transmissions de données à des débits théoriques supérieurs à $100 \, \text{Mb/s}$.

ADSL : Asymetric **D**igital **S**ubscriber **L**ine. Mode de connexion au réseau plus rapide qu'avec un modem ordinaire. Il utilise la ligne téléphonique et un modem spécial.

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes. Autorité administrative indépendante, elle régule la concurrence dans les secteurs dont elle a la charge, auparavant en situation de monopole légal.

BLA : Boucle **L**ocale **A**lternative. C'est un programme développé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de financer des projets de déploiement de technologies alternatives haut débit dans les zones non couvertes par le haut débit.

BLHD : Boucle Locale Haut Débit. C'est un programme développé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de financer des projets permettant de résorber les zones blanches de l'accès internet haut débit et de permettre la montée en débit.

Boucle locale : infrastructure technique d'accès au haut débit jusqu'aux utilisateurs.

Blog : nouvelle forme de site Internet facile à mettre en place. Il peut s'apparenter à une sorte de journal de bord en ligne, qui permet de partager ses expériences ou son opinion sur n'importe quel sujet. Les lecteurs peuvent commenter les différents articles.

Chargé de Développement Numérique : soutenu par un financement régional, ancré au sein d'un territoire, il désigne un poste de développeur ayant pour mission le montage, la conduite et l'évaluation de projets utilisant les TIC, menés en cohérence avec la stratégie du territoire.

Cloud computing : en français, informatique en nuage. Cela permet de déporter sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste client de l'utilisateur.

Dématérialisation : le fait de transformer un ensemble de documents, ainsi que les traitements qui lui sont appliqués, en flux et traitements numériques. On parle alors de dématérialisation de l'information, dématérialisation des archives, voire de l'administration, etc.

EPCI : Établissements **P**ublics de **C**oopération **I**ntercommunale. Créés par les Lois Voynet et Chevènement de 1999, réformés par la Loi territoriale de 2010, ils regroupent des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun. Certains sont à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) quand d'autres ne sont pas en mesure de lever l'impôt (syndicats intercommunaux à vocation unique – SIVU – ou multiple – SIVOM –).

Espace Public Numérique : Espace ouvert à tous, dédié à l'apprentissage individuel ou collectif des TIC. En coordination avec les collectivités territoriales, la Délégation aux usages de l'Internet fédère les EPN sous le label réseau NetPublic.

Extranet : site Internet à caractère commercial et à accès sécurisé, utilisé par les entreprises pour s'interconnecter avec leurs partenaires, fournisseurs ou clients.

FTTH : Fiber **To The Home**. En français, fibre optique jusqu'au domicile. Elle constitue une boucle locale optique par laquelle transitent des données numériques jusqu'au domicile de l'abonné.

Haut Débit : accès à Internet offrant un débit supérieur à 56 kilobits par seconde, soit supérieur à 0,0546875 **Mbps**.

Intercommunalité : désigne le regroupement de communes dans une structure légale (le plus souvent un **EPCI**) en vue de coopérer dans un ou plusieurs domaines.

⁵ Simon Chignard – Open Data, Comprendre l'ouverture des données publiques

Intranet : réseau informatique privé qui utilise les protocoles de communication et les technologies de l'Internet.

Logiciel libre : logiciel qui répond aux principes de liberté d'utilisation, de modification et de distribution. Il doit être soumis à une licence libre.

Mbps : Méga**b**its **p**ar **s**econde. C'est la mesure de la quantité de données numériques transmises par seconde.

NRA : Noeud de Raccordement d'Abonnés. Il s'agit d'une infrastructure technique qui recouvre les centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés, quel que soit leur fournisseur d'accès **ADSL**.

Open data : en français, **ouverture des données**. L'expression caractérise la démarche visant à rendre les données numériques issues des administrations publiques accessibles et utilisables par tous.

Il existe alors quatre classes de réutilisation des données ouvertes⁵ :

- la consultation : accès direct ou via une visualisation à une donnée,
- l'application : face visible de l'Open Data par le grand public,
- la médiation : représentation des données brutes,
- la réutilisation spécialisée : continent inconnu de l'Open Data mais porteur de gains réels.

Pour aller plus loin, voir le portail régional partenarial de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : **opendata.regionpaca.fr** **Plateforme collaborative :** ensemble d'outils de travail collaboratif accessibles en ligne.

Réseau informatique : liaison entre des postes de travail pour leur permettre de communiquer et de partager des périphériques et des applications. Lorsque le réseau est local et concerne par exemple un bâtiment, il est nommé *Local Area Network* (LAN). Lorsqu'il est étendu au niveau d'une ville ou d'un pays, il est nommé *Wide Area Network* (WAN). Internet est un réseau de réseaux, c'est-à-dire qu'il interconnecte des réseaux et leur permet de communiquer selon un protocole commun.

Smartphone : téléphone mobile disposant aussi des fonctions d'un assistant numérique personnel. La saisie des données se fait par le biais d'un écran tactile ou d'un clavier.

Système d'Information Géographique: connu sous le sigle SIG, il constitue un système de traitement et de représentation établi à partir de diverses sources, qui permet de rassembler, organiser, gérer, analyser, combiner, élaborer et présenter des données numériques localisées géographiquement. Les SIG sont devenus au fil des années des outils indispensables aux administrations territoriales.

Télétravail : travail à distance réalisé hors du lieu de travail, rendu possible par l'utilisation des TIC et d'Internet.

Travail collaboratif : ensemble des technologies et des méthodes de travail associées qui permettent le partage de l'information sur un support numérique à un groupe engagé dans un travail collaboratif et/ou coopératif. La Commission générale de Terminologie et de Néologie a adopté le terme « logiciel de groupe de travail ». Une seconde traduction pourrait être « logiciel de travail collaboratif ».



Très Haut Débit : accès à internet offrant un débit supérieur à 1000 Mbps.

VoIP : Voix sur **IP**. Mode de communication synchrone qui désigne le téléphone par Internet à travers le protocole IP (*Internet Protocol*). Il présente l'avantage d'être peu coûteux.

Web : World **W**ide **W**eb (toile d'araignée mondiale). C'est l'ensemble des ressources réparties sur Internet et accessibles au travers d'un navigateur – généralement organisées sous forme d'hypertexte grâce au langage HTML.

Zones d'Intention d'Investissement privé : terminologie utilisée dans le cadre du Programme national très haut débit, afin de recueillir les intentions d'investissement dans les réseaux à très haut débit des opérateurs privés.



Direction de l'Économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur Service Innovation et Économie Numériques

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20 – Tél. : 04 91 57 53 88 **regionpaca.fr**



Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Boulevard Paul Peytral – 13282 Marseille Cedex 20 – Tél. : O4 84 35 40 00 **www.paca.pref.gouv.fr**



www.europe-en-paca.eu